

	Compte Rendu Réunion du Conseil Municipal	Réunion du : 13 avril 2021. Auteur du relevé : André ZAVAN Version du : 16 avril 2021.
---	--	---

Date et heure de la réunion : Mardi 13 avril 2021 à 20h00.

Lieu : Salle des fêtes de Cours-de-Pile (huis clos)

Convocation adressée le 08 avril 2021.

Membres présents (13) : M. BACHERER, M. BEAUDEAU, Mme BETHOULE, Mme BONPAIN, M. CAPURON, Mme DUMAREAU, Mme GARDETTE, M. GUERINET, M. PASCAL, Mme RIBEYROL, M. RUDELIN, Mme TONDEUR, M. ZAVAN.

Pouvoirs (5) :

Mme ACQUAIRE a donné pouvoir à Mme BONPAIN.

Mme BELUGUE a donné pouvoir à Mme DUMAREAU.

M. CLOFF a donné pouvoir à M. ZAVAN.

M. HIRT a donné pouvoir à M. BEAUDEAU.

Mme MICHEL a donné pouvoir à Mme GARDETTE.

Absent excusé (1) : M. VIDOTTO.

Ordre du jour de la réunion :

Points de l'ordre du jour	Discussions	Résultats (scrutin, vote)
1- Approbation du compte rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal.	Pas de remarque.	Le Conseil Municipal • Approuve à l'unanimité et par vote à main levée, le compte rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal.
2 - Budget primitif de la commune 2021.	Monsieur le Maire présente et commente en détail le budget primitif 2021 de la commune qui se résume ainsi : <u>Section fonctionnement :</u> <i>Dépenses :</i> 1 261 064.97 € <i>Recettes :</i> 1 261 064.97 € <u>Section investissement :</u> <i>Dépenses :</i> 880 980.97 € <i>Recettes :</i> 880 980.97 €	Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et par vote à main levée, • Approuve le budget primitif 2021 de la commune qui lui a été présenté.
3 - Vote des taux d'imposition 2021 (Taxes locales).	Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de voter les taux d'imposition des taxes directes locales 2021. Il propose de maintenir ces taux à savoir : • 44.40 % pour la taxe foncière (bâti) • 86.66 % pour la taxe foncière (non bâti)	

4 –

Tableau des effectifs.

En ce qui concerne le taux de la taxe sur le foncier bâti, Monsieur le Maire explique qu’il y a lieu de prendre en compte l’évolution de la fiscalité au niveau national.

En effet la suppression de la taxe d’habitation perçue par les communes est compensée par la taxe foncière sur le bâti antérieurement perçue par le département.

De ce fait le taux de la taxe foncière sur le bâti proposé pour 2021 à 44,40 % est la somme du taux communal inchangé de 2020 (18,42 %) et du taux départemental également inchangé de 2020 (25,98 %).

Monsieur le Maire indique que,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifiée portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d’emplois et organisant les grades s’y reportant, pris en application de l’article 4 de la loi n° 84-53 susvisée,

Le tableau des effectifs de la collectivité à compter du 13 avril 2021 doit être porté à la connaissance du Conseil Municipal.

Il se présente comme suit :

Emplois	Durée hebdo	Effectifs	Fonctions
ADJOINT ADMINISTRATIF			
Adjoint administratif	18h30	0.5	Secrétariat assujettis à des obligations spéciales instructrice des autorisations d'urbanisme
Adjoint administratif	35h	1	Régisseur d'avances de dépenses et de recettes Encadrement d'un service
Adjoint administratif Principal 2 ^{ème} classe	20h	0.5	Encadrement d'un service administratif et suivi de la gestion financière de la commune
Adjoint administratif Principal 1 ^{ère} classe	35h	1	Secrétaire de mairie
Adjoint administratif Principal 1 ^{ère} classe	28h12	1	Secrétaire administrative
ADJOINT TECHNIQUE			
Adjoint technique	25h32	1	Agent d'accompagnement de l'enfance
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	32h23	1	Agent d'accompagnement de l'enfance
Adjoint technique	16h30	0,5	Encadrement d'une équipe de

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité et par vote à main levée,

- **Approuve** les taux proposés par Monsieur le Maire pour l’année 2021,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents utiles.

5 –
Motion – Projet
de réforme EDF
« Hercule ».

			moins de 5 agents animatrice éducatif périscolaire
Adjoint technique	35h	1	Agent de restauration
Adjoint technique	35h	1	Agent technique
Adjoint technique	35h	1	Aide de cuisine
Adjoint technique	30h	1	Agent de service
Adjoint technique Principal 2 ^{ème} classe	35h	1	Cuisinier
Adjoint technique	35h	1	Agent de service polyvalent en milieu rural
Adjoint technique	35h	1	Agent de service polyvalent en milieu rural
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	35h	1	Polyvalent
AGENT TERRITORIAL SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES			
ATSEM 1ère classe	32h	1	Agent d'accompagnement de l'enfance

Le Conseil Municipal prend acte et approuve le tableau des effectifs à compter du 13 avril 2021 qui lui a été présenté par Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire explique :

Depuis 1946, l’entreprise intégrée EDF est le garant du service public d’électricité qui a un rôle central à jouer dans la mise en œuvre du modèle français de transition énergétique.

Parce que l’énergie est un bien de première nécessité et au cœur du défi climatique, et parce que le climat est avant tout une question de régulation et de service public, ce dernier doit justement être au cœur de la politique énergétique du pays.

Or le projet de réorganisation d’EDF baptisé « Hercule » qui vise à séparer l’entreprise publique en deux entités d’ici 20212 est le démantèlement et la vente à la découpe de notre modèle énergétique français.

Hercule a pour projet de créer d’un côté un EDF Bleu comprenant le nucléaire, les barrages hydroélectriques et le transport d’électricité et de l’autre un EDF vert, partiellement privatisé et introduit en bourse à hauteur de 356 % (ainsi son capital serait ouvert aux investisseurs extérieurs) comprenant Enedis, EDF Renouvelables, Dalkia, les activités d’outre-mer, ce qui serait catastrophique pour nos réseaux de distribution d’électricité. Or les réseaux sont des piliers du système énergétique français. Ils ont permis un accès équitable de tous à ce bien de première nécessité qu’est l’énergie sous ses différentes formes....

La valorisation d’« EDF Vert » reposerait essentiellement sur celle d’Enedis, qui est assise sur le monopole dont il dispose aujourd’hui de par la loi avec les contrats de concessions avec les collectivités. Qui dit contrat de concession rappelle que les réseaux de distribution n’appartiennent pas à Enedis mais aux autorités concédantes (communes ou syndicats d’énergies).

Or ce schéma représente des risques majeurs pour EDF, nos inquiétudes portent sur la place d’Enedis dans « EDF Vert » et la structure du capital d’« EDF Vert ».

Comment sera assurée la gestion de nos réseaux de distribution, leur sécurisation, leur déploiement, leur réparation si des objectifs

6 – Questions diverses.	de rentabilité sont donnés par les nouveaux actionnaires. N'y aurait-il pas transfert de propriété de nos réseaux au profit d'EDF vert afin de revaloriser les actifs de cette nouvelle structure ? En effet, les collectivités pourront décider de confier cette distribution à une entreprise privée, qui appliquera non seulement ses propres tarifs mais qui ne desservira pas tous les territoires de la même façon. Le seul intérêt de ce projet est donc financier et non industriel : capter le cash issu de la distribution d'électricité sur la base du tarif fixé par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) pour financer les activités de services. La commune de COURS-DE-PILE affirme qu'EDF doit être le bras armé d'une politique publique de l'énergie pour l'Etat. Le projet Hercule de démantèlement de l'entreprise intégrée EDF est néfaste pour nos réseaux de distribution, pour notre territoire et nos concitoyens. ➤ <i>Didier CAPURON (Maire) :</i> • Projet Cantine/maternelle : Présentation du schéma général de conception proposé par l'architecte et tenant compte des observations des élus lors de la commission travaux. ➤ <i>Michèle RIBEYROL :</i> • Participation à la Commission Santé de la CAB animée par M. Olivier DUPUY, maire de Prignonrieux. Points abordés : - sport sur ordonnance, - désertification médicale : difficultés rencontrées notamment par la Maison de santé de Sigoulès pour attirer des professionnels de santé (médecin). Par contre agrandissement en cours du même type d'établissement à Creysse qui devrait accueillir un médecin supplémentaire. -point COVID. • L'activité gymnastique en extérieur a repris en respectant les gestes barrières. ➤ <i>Annie DUMAREAU :</i> • Participation à la Commission culture de la CAB. ➤ <i>David BACHERER :</i> • Pont des Gilets fermé jusqu'à quand ? <i>Même réponse que lors de la précédente réunion du CM : Nous ne savons toujours pas.</i> <i>A noter que le véhicule immergé devrait être enlevé semaine 16 avec de gros moyens (ballons de flottaison et transport par barge jusqu'à la cale de Cours-de-Pile pour être ensuite treuillé sur la berge)</i> L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h05.	Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée avec 14 votes favorables et 4 abstentions, • S'oppose au projet « HERCULE » qui prévoit le démantèlement d'EDF et la privatisation partielle d'Enedis, • Demande au Gouvernement de préserver le service public de l'énergie dans son intégralité. Le Conseil Municipal prend acte des différents points abordés.
--	---	--

La date de la prochaine réunion du Conseil Municipal n'a pas été fixée.